



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 12 septembre 2016 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel, directrice-générale, secrétaire-trésorière par intérim.

Absent M. Kim Bégin-Cossette Conseiller siège no 1

Aucun citoyen.

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 8, 22 et 25 août 2016
4. États financiers juillet 2016
5. Dépenses
6. Correspondances
  - 6.1 Invitation maltraitance des aînés (24 septembre à 10 heures Centre St-André La Sarre)
  - 6.2 AGA SADC (21 septembre de 17h30 à 20 heures salle municipale de Palmarolle)
  - 6.3 Soirée Vins fromages (30 sept Rouyn UQAT 175.00\$)
  - 6.4 Contribution MTQ Balbuzard
  - 6.5 Vente articles religieux
  - 6.6 Ristourne MMQ 1424\$
  - 6.7 Accusé réception projet Pacte Rural (Haie routière)
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Modifier contrat Line et Lucie (heures);
  - 8.2 Embauche Isignaleur travaux routier;
  - 8.3 Facture comptable 11 037,60\$;
  - 8.4 Code d'éthique élus;
  - 8.5 Code d'éthique employés;
  - 8.6 Équipement de sécurité journalier
  - 8.7 ASAO Nancy Bélanger nommée responsable
9. Lots
10. Chemins
  - 10.1 Municipalisation chemin des Colibris;
  - 10.2 Appel d'offre chemin Balbuzard;
  - 10.3 Programme Réhabilitation du réseau routier (Élaboration Plans et devis)
  - 10.4 Programme Réhabilitation du réseau routier (Réalisation des travaux)
  - 10.5 Chemin des Merles 200 pieds fossé à faire
11. Divers
  - 11.1 Autorisation envoi 2 lettres de l'inspecteur : chemin Héron bleu et Crécerelles;
  - 11.2 Souper Action de Grâce;
  - 11.3 Test analyse d'eau;
  - 11.4 Endroit d'affichage (Station la fermette);
  - 11.5 Faire venir huile chauffage 200 litres et Diésel 500 litres;
  - 11.6 4 lumières (Bruant, Tourterelles et quai public) soumission à venir
  - 11.7 Pacte rural
  - 11.8 MRCAO : Large bande et info route 1 007,00\$;
  - 11.9 MRCAO : Quote-part 6 245,08\$;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 11.10 Adhésion annuel Tourisme Abitibi-Témiscamingue 258,69\$
- 11.11 3<sup>e</sup> versement protection incendie (Duparquet) 6 300,00\$
- 11.12 Réparation faucheuse 727,13\$
- 11.13 Marc Bérubé louer faucheuse (an prochain)
- 11.14 Demande dérogation majeure
- 11.15 Top Lettrage « Gallichan 1177,34\$
- 11.16 Résolution fermeture lits en santé mentale
- 11.17 Résolution demande anesthésiste
- 11.18 Résolution nommant personne responsable des chiens errants
- 11.19 Avis de motion nuisances
- 11.20 Demande à Desjardins
- 11.21 Demande à Tourisme A.T.
- 11.22 Signature entente avec Groupement Forestier

12. Varia

13. Dates prochaines réunion

Séance de travail le \_\_\_\_\_ 19 h 00.

Séance du conseil 2016 à 19 h 30.

14. Période de questions

15. Ajournement de l'assemblée

2016-09-217

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8, 22 ET 25 AOÛT

2016-09-218

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 8, 22 et 25 août soient acceptés tels que présentés au Conseil;

ADOPTÉ.

### 4. ÉTATS FINANCIERS JUILLET 2016

Des revenus de 43 336,10\$ et des dépenses de 53 420,93\$ ont été enregistrés au 31 juillet 2016 pour un solde au livre au 31 juillet 2016 de 407 540,20\$.

### 5. DÉPENSES

2016-09-219

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période de septembre 2016, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	5 602,80\$
la rémunération des élus :	1 738,61\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	3 897,68\$
les dépenses de août à payer en septembre	30 683,58\$

le tout représentant un total de 41 922,67\$ la directrice-générale par intérim certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 6. CORRESPONDANCES

#### 6.1 Invitation maltraitance des aînés

ATTENDU QUE le comité des usagers des Aurores-Boréales en collaboration avec le Centre Intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, invite la population à une journée d'information sur le thème « Comment reconnaître la maltraitance envers les aînés »;

ATTENDU QUE M. Alain Gagnon a fait connaître son intérêt à assister à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-220

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Alain Gagnon soit autorisé à participer à cette rencontre le 24 septembre à 10 heures au Centre St-André de La Sarre et que l'on paie ses frais de déplacement;

ADOPTÉ.

#### 6.2 AGA SADC

ATTENDU QUE la SADC organise sa 22<sup>e</sup> assemblée annuelle le 21 septembre de 17h30 à 20 heures salle municipale de Palmarolle;

ATTENDU QUE M. François Cloutier est intéressé à y assister et que cette activité est gratuite;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-221

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser M. François Cloutier à assister à cette rencontre et que l'on paie ses frais de déplacement;

ADOPTÉ.

#### 6.3 Soirée Vins fromages (30 sept Rouyn UQAT 175.00\$)

ATTENDU QU' une invitation a été envoyée à la municipalité pour une soirée Vins et fromage à l'UQAT à Rouyn-Noranda le 30 septembre au coût de 175.00\$;

ATTENDU QUE M. Alain Gagnon est intéressé à y assister;

2016-09-222

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE M. Alain Gagnon soit autorisé à participer à cette rencontre le 30 septembre à l'UQAT à Rouyn-Noranda et que l'on paie ses frais de déplacement, ainsi que le coût de la participation;

ADOPTÉ.

### 6.4 Contribution MTO Balbuzard

Nous avons reçu du Ministre des Transports, une confirmation de la contribution de 100 000.00\$ pour le chemin du Balbuzard;

Les versements se feront de la façon suivante soit :

- + 40 000.00\$ pour l'année 2016-2017,
- + 40 000.00\$ pour 2017-2018,
- + 20 000.00\$ pour 2018-2019
- +

Une résolution du conseil attestant la réalisation d'une partie des travaux devra être envoyée au ministère des transports en date du 10 février 2017.

### 6.5 Vente articles religieux

ATTENDU QUE Mme Agathe Miljours a fait savoir au conseil que des objets religieux étaient à vendre;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de montant de prévu à son budget;

2016-09-223

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil n'est pas favorable à l'achat d'articles religieux;

ADOPTÉ.

### 6.6 Ristourne MMQ 1424\$

La municipalité a reçu de la Mutuelle des Municipalités une ristourne de 1424.00\$ pour l'exercice financier 2015

### 6.7 Accusé réception projet Pacte Rural (Halte routière)

LA MRC d'Abitibi-Ouest a fait parvenir un accusé réception du Pacte rural pour la Halte routière.

## 7. Période de questions

### 8. Comptabilité & employés

#### 8.1 Modifier contrat Line et Lucie (heures);

ATTENDU QUE Mme Line Boudreault accepte de faire des heures de plus pour compenser le manque de temps de notre directrice-générale par intérim;



N° de résolution  
ou annotation  
2016-09-224

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Boudreault soit autorisée à faire 28 heures par semaine quand Mme Lucie Gravel directrice-générale par intérim ne fait pas plus de 28 heures;

ADOPTÉ.

### 8.2 Embauche 1 signaleur travaux routier

ATTENDU QUE des travaux de rechargement se feront prochainement sur différents chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE notre journalier va épandre le gravier et sera retardé s'il doit descendre et remplir les coupons de pesée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous engageons un contrôleur le temps des travaux au coût de 15.00\$ l'heure;

ADOPTÉ.

### 8.3 Facture comptable 11 037.60\$;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture comptable de 11 037.60\$;

ATTENDU QUE des écritures supplémentaires ont dû être effectuées cette année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de Deloitte au montant de 11 037.60\$ pour l'audit des livres de comptes de fin d'année;

ADOPTÉ.

### 8.4 Code d'éthique élus;

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité nouvellement élu se doit de réviser le code qui a été adopté en 2011, puis en adopter la nouvelle version avant le 30 septembre 2016;

2016-09-225

2016-09-226



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Attendu qu'** un avis de motion a été donné le 8 août 2016 par le conseiller M. François Cloutier;

**Attendu qu'** une dispense de lecture du règlement lors de son adoption a été demandée, les élus ayant reçu copie du projet, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**Attendu qu'** un avis public a été affiché le lundi le 12 septembre aux deux endroits prévus, conformément au Code municipal;

2016-09-227

**Il est proposé par** Mme Louise Bégin

**Appuyé par** Mme Lucie Bélanger

**Et résolu** à l'unanimité des conseillères et conseillers présents  
**Que** le conseil municipal adopte le règlement 2016-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rapide-Danseur ».

Le règlement initial demeure avec les mêmes clauses et conditions seuls les deux paragraphes suivants ont été ajoutés :

### **5.8 Interdiction lors de financement politique**

*« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

[Le cas échéant]

*Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31. »*

### **8.5 Code d'éthique employés;**

**Attendu que** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

**Attendu que** le conseil de toute municipalité doit mettre à jour ce règlement;

**Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- Attendu qu' un avis de motion a été donné le 8 août 2016 par le conseiller M. François Cloutier;
- Attendu qu' une dispense de lecture du règlement lors de son adoption a été demandée, les élus ayant reçu copie du projet, conformément à l'article 445 du Code municipal;
- Attendu qu' un avis public a été affiché le 25 août 2016 aux deux endroits prévus, conformément au Code municipal;

2016-09-228

Il est proposé par Mme Louise Bégin  
Appuyé par Lucie Bélanger  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents  
Que le conseil municipal adopte le règlement 2016-03 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rapide-Danseur ».

Le règlement initial demeure avec les mêmes clauses et conditions seuls le paragraphe suivant a été ajouté :

### **5.8 Interdiction lors de financement politique**

*« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

### **8.6 Équipement de sécurité journalier**

ATTENDU QUE notre employé a besoin de bottes de travail de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-229

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

De rembourser les bottes de sécurité à notre employé pour un montant de 50.58\$ incluant les taxes

ADOPTÉ.

### **8.7 ASAO Nancy Bélanger nommée responsable**

ATTENDU QUE Mme Nancy Bélanger est intéressée à faire partie des représentants à Action Santé Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE

2016-09-230

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Nancy Bélanger soit nommée responsable pour la municipalité de Rapide-Danseur auprès de Action Santé Abitibi-Ouest en collaboration avec Mme Denise Jolin

ADOPTÉ.

### **9. Lots**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 10. Chemins

#### 10.1 Municipalisation Chemin Colibris

À suivre valider les travaux qui étaient à faire

#### 10.2 APPEL D'OFFRE CHEMIN BALBUZARD

2016-09-231

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

QUE le conseil municipal ajourne cette réunion pour jeudi 13 heures 15 pour adopter la soumission pour les travaux sur le Chemin Balbuzard

ADOPTÉ.

#### 10.3 Programme Réhabilitation du réseau routier (Élaboration Plans et devis)

ATTENDU QUE *la municipalité de Rapide-Danseur* a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE *la municipalité de Rapide-Danseur* désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

2016-09-231-A

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Donald Dubé, appuyé de M. François Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de *la municipalité de Rapide-Danseur* autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL..

#### 10.4. Programme Réhabilitation du réseau routier (Réalisation des travaux)

Inclus dans le point 10.3

#### 10.5 CHEMIN DES MERLES 200 PIEDS FOSSÉ À FAIRE

ATTENDU QUE des travaux sont à faire sur le Chemin des Merles avant de faire le rechargement, soit : 200 pieds environ de fossé;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-232

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la directrice générale soit autorisée à demander une soumission et pourra donner l'autorisation pour accélérer les travaux avant le rechargement;

ADOPTÉ.

### 11. DIVERS

#### 11.1 Autorisation envoi 2 lettres de l'inspecteur : chemin Héron bleu et Crécerelles

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a demandé l'avis du conseil municipal pour l'envoi de deux lettres à des citoyens du chemin du Héron Bleu et du chemin des Crécerelles;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-233

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les deux lettres soient envoyées aux personnes concernées;

ADOPTÉ.

#### 11.2 Souper Action de Grâce;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire reporter encore cet année le souper de l'Action de Grâce;

ATTENDU QUE le souper aurait lieu le 1er octobre;

ATTENDU QU'un média poste devra être envoyé aux citoyens en y spécifiant "spécialement pour les nouveaux arrivants"

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-234

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' un média poste soit envoyé pour inviter la population gratuitement pour le souper de l'Action de Grâce en y spécifiant "spécialement pour les nouveaux arrivants" et en envoyant des lettres aux nouveaux arrivants. Spécifier aussi d'apporter leur consommation. Demander un permis de consommation au coût de 44.00\$.

ADOPTÉ.

#### 11.3 Test analyse d'eau;

ATTENDU QUE le test d'eau pour l'église et le centre municipal doit être fait au moins une fois par année;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-235

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la demande soit faite pour l'analyse de l'eau de l'église et du centre municipal.

ADOPTÉ.

### 11.4 Endroit d'affichage (Station la fermette);

ATTENDU QUE nous avons un nouvel endroit pour afficher nos différents avis et informations;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-236

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les trois endroits pour afficher seront: le centre municipal, le panneau d'affichage près des boîtes aux lettres et le panneau d'affichage à la Station la Fermette. "Faire préparer un panneau par notre journalier"

ADOPTÉ.

### 11.5 Faire venir huile chauffage 200 litres et Diésel 500 litres;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'huile à chauffage et de diésel pour le tracteur;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-237

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE faire l'achat de 200 litres d'huile à fournaise et 500 litres de diésel pour le tracteur.

ADOPTÉ.

### 11.6 4 lumières (Bruant, Tourterelles et quai public) soumission à venir

ATTENDU QUE des lumières ont été réparées sur les chemin Bruants et Tourterelles ainsi que le quai public;

ATTENDU QUE ces réparations coûtent 683.70\$

ATTENDU QU' une soumission sera envoyée à la municipalité pour réparer une boîte électrique où les fils ont fondu à l'intérieur;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-238

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser la dépense de 683.70\$ et d'attendre la soumission pour la réparation de la boîte électrique;

ADOPTÉ.

### 11.7 Pacte rural

À suivre



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2016-09-239

### 11.8 MRCAO : Large bande et info route 1 007.00\$;

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

De payer les frais de 1007.00\$ pour Large bande et Info route à la MRC d'Abitibi-Ouest

ADOPTÉ.

2016-09-240

### 11.9 MRCAO : Quote-part 6 245.08\$;

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

De payer la Quote-part de 6245.08\$ à la MRC d'Abitibi-Ouest

ADOPTÉ.

2016-09-241

### 11.10 Adhésion annuel Tourisme Abitibi-Témiscamingue 258.69\$;

ATTENDU QUE l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal paie son adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue au coût de 258.69\$;

ADOPTÉ.

2016-09-242

### 11.11 3<sup>e</sup> versement protection incendie (Duparquet) 6 300.00\$

ATTENDU QUE le 3<sup>e</sup> versement pour la protection en incendie avec la ville de Duparquet est à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

De verser le 3<sup>e</sup> versement pour la protection en incendie à la ville de Duparquet au coût de 6300.00\$

ADOPTÉ.

2016-09-243

### 11.12 Réparation faucheuse 727.13\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

D' autoriser la dépense de 727.13\$ pour réparation de la faucheuse;

ADOPTÉ.

### 11.13 Marc Bérubé louer faucheuse (an prochain)

À suivre pour l'an prochain.

### 11.14 Demande dérogation majeure

Un citoyen demande une dérogation majeure car il veut reconstruire un chalet sur une superficie de 2000 mètres carré alors qu'un terrain doit en avoir 4000 mètres carré;

À vérifier avant d'approuver sa demande.

### 11.15 Top Lettrage « Gallichan 1177.34\$

Les panneaux indiquant nos points d'eau ont été acheminés et facturés par erreur à Gallichan, nous recevrons la facture sous peu.

### 11.16 Résolution fermeture lits en santé mentale

ATTENDU le climat d'incertitude et d'inquiétude créé suite à l'annonce, par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT), de projets dont la transformation de huit lits de courte durée en santé mentale, à l'Hôpital de La Sarre;

ATTENDU QUE des préalables sont obligatoires avant de procéder à cette transformation et «... c'est là où tous doivent s'impliquer, moduler et même créer un nouveau projet» de préciser monsieur Jaclin Bégin, préfet;

ATTENDU les explications, les informations et les communiqués fournis par le CISSSAT;

ATTENDU les motivations et les besoins à combler à l'origine de l'implantation du service en santé mentale à l'Hôpital de La Sarre;

ATTENDU QU' aucune donnée probante ne peut justifier la transformation proposée;

ATTENDU QU' aucun impératif budgétaire ne doit se traduire par une coupure de services ou déguisé en «transformation»;

ATTENDU les nombreux cris d'alarme des bénéficiaires de services en santé mentale;

ATTENDU le Plan de développement durable 2013-2017 de la MRC d'Abitibi-Ouest, élaboré et mis en œuvre par huit organisations territoriales dont le CSSS des Aurores-Boréales;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2016-09-244

ATTENDU QUE l'offre de services de proximité réelle et à l'échelle du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest est un modèle unique et reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et unanimement résolu :

**DE DEMANDER AU CISSAT :**

**LE MAINTIEN** des huit lits en santé mentale à l'Hôpital de La Sarre;

Et ce,

tant et aussi longtemps que les élus, médecins, syndicats, employés, gestionnaires et autres partenaires adoptent ou créent et mettent en place un projet, en santé mentale, adapté à notre territoire.

### 11. 17 Résolution demande anesthésiste

ATTENDU QUE par voie de communiqué, le CISSAT a annoncé :

*«... qu'une rupture de services en anesthésie aura lieu à compter du 29 août 2016 pour une durée indéterminée sur le territoire de l'Abitibi-Ouest»;*

ATTENDU QUE selon le CISSAT, «la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) a tout mis en œuvre pour recruter un nouvel anesthésiste ou combler les semaines de l'année à venir par le biais de médecins dépanneurs» ET que «la DSPEU n'a reçu aucune réponse favorable»;

ATTENDU QU' une telle rupture de services met en péril la santé et la vie de toute une population;

ATTENDU les nombreuses problématiques entourant ou liées à la rupture de services en anesthésie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU les engagements du CISSAT à maintenir un hôpital à La Sarre et non à le transformer ou le fragiliser;

ATTENDU QUE pour tout citoyen, la santé est un service essentiel et traité  
**EN URGENCE:**

2016-09-245

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Donald Dubé, appuyé par madame Louise Bégin et unanimement résolu **DE DEMANDER** au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette :

**D'INTERVENIR ET DE DONNER AU CISSAT**, les moyens nécessaires pour combler, sans délai, le poste en anesthésie à l'Hôpital de La Sarre; ou,

**DE COMBLER** le poste, sans délai, par l'intervention directe de votre ministère; et,

**DE POURVOIR**, de façon permanente, aux deux postes vacants en anesthésie que détient l'Hôpital de La Sarre.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 11.17.1. Délégation auprès du ministre Barrette

#### COPIER RÉOLUTION

### 11.18 Résolution nommant personne responsable des chiens errants

Vérifier avec Réal notre journalier si garderie pour chiens avant de nommer quelqu'un.

### 11.19 Avis de motion nuisances

Avis de Motion est donné par M. Donald Dubé que nous étudierons la possibilité d'inclure dans notre règlement de nuisances, certaines clauses pour la halte routière.

### 11.20 Demande à Desjardins

ATTENDU QUE le conseil municipal organise le souper de l'Action de Grâces, le 1<sup>er</sup> octobre, le Noël des enfants et le BBQ fête des voisins, au début de l'été;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-246

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise Mme Lucie Gravel directrice-générale par intérim à demander à Desjardins pour avoir une subvention pour aider à l'organisation de ces fêtes

ADOPTÉ.

### 11.21 Demande à Tourisme A.T.

ATTENDU QUE lors du souper de l'Action de Grâces, le conseil aimerait organiser un Bingo-Bénéfice au profit de la future maison de soins palliatifs;

2016-09-247

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise Mme Lucie Gravel directrice-générale par intérim à demander à Tourisme A.T. la possibilité d'avoir de l'aide financière afin d'organiser un Bingo-Bénéfice au profit de la future maison de soins palliatifs;

ADOPTÉ.

### 11.22 Signature entente avec Groupement Forestier

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son entente avec le Groupement Forestier;

ATTENDU QUE cette entente est du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2018;



N° de résolution  
ou annotation  
2016-09-248

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le maire M. Alain Gagnon à signer l'entente de deux ans avec le Groupement forestier;

ADOPTÉ.

**13. Varia**

**13.1 Location salle**

ATTENDU QUE le groupe de femmes Action santé demande un endroit pour faire des exercices;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser les femmes d'action santé à faire de l'exercice dans la salle du centre communautaire à tous les vendredis à dix heures;

ADOPTÉ

**13.2 Réunion du Club nautique**

2016-09-250

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser M. François Cloutier à assister à la réunion du Club nautique et de payer ses frais de déplacements

Adopté.

**14. Dates prochaines réunion**

+ Séance de travail 26 septembre à 19 h  
+ Séance du conseil 3 octobre à 19 h 30

**15. Période de questions**

**16. Ajournement de la séance**

2016-09-251

Mme Louise Bégin propose l'ajournement de l'assemblée à jeudi le 15 septembre à 13 heures 15. Il est 21 heures.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, Maire

  
Lucie Gravel dir-gén. par intérim